

PREMIÈRES RÉFLEXIONS

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SUR

**LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LA
STRATÉGIE POUR LES RUP**

28 juin 2012

Les 2 et 3 juillet prochains se tiendra à Bruxelles le 2^{ème} Forum de l'Ultrapériphérie. Au centre de ce Forum se placera la récente communication de la Commission sur les RUP intitulée : « *Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive* ». Ce document est d'importance pour le devenir des RUP et de la Réunion en particulier. Il est nécessaire que notre région puisse faire part de ses convictions lors de ces journées. Malheureusement, le CESER de la Réunion, en tant que tel, ne pourra y participer pleinement comme cela avait été le cas lors de la précédente édition, et ce pour des raisons dues principalement à notre récente installation. Cependant, sur ce sujet, le Conseil s'est exprimé à de nombreuses reprises. Certes il l'a fait au moment du 1^{er} forum, mais aussi au travers de sa « *contribution sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP : bilan et perspectives* » ou lors de sa rencontre avec M. Pedro SOLBES de passage à la Réunion au titre de sa mission confiée par M. Michel BARNIER.

Concernant la présente communication qui « *expose la manière dont la Commission envisage de travailler en partenariat* » avec les RUP, le Conseil tient à vous faire part d'ores et déjà d'un certain nombre d'éléments d'appréciation, qui demanderont à être complétés et affinés dans les semaines à venir.

Sur la forme

Le CESER s'étonne de la date retenue pour la publication de cette communication. Il lui semble qu'afin d'avoir plus de pertinence et pour tenir compte des résultats et conclusions du premier Forum, elle aurait dû l'être au tout début de l'année 2011. Ainsi, comme le C.E.S.R. l'avait souhaité dans sa contribution¹, la situation des RUP aurait pu être mieux prise en considération par les différents services avant qu'un certain nombre de décisions ne soient retenues.

Il est aussi sensible au peu de références, dans ce document, à l'article 349 du TFUE (ex 299 et 311 bis du Traité de Lisbonne et 299§2 de celui d'Amsterdam) alors que le C.E.S.R. avait, à maintes reprises, demandé qu'un véritable contenu juridique et politique lui soit donné. Cette propension avait déjà été soulignée par le C.E.S.R. lors de sa mission à Bruxelles sur le thème des APE...

Sur le fond

Certains passages du document laissent à penser que les outils existants pour l'ensemble de l'Union sont suffisants à la mise en œuvre des objectifs énoncés, ce qui est en contradiction avec ceux faisant référence à la nécessité de mesures spécifiques pour les RUP.

¹ « *Il souhaite une meilleure interaction entre les différents services de la Commission La DG Régio et l'Unité RUP doivent être de véritables ambassadeurs des RUP.* » - Contribution du C.E.S.R. sur la « communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP : bilan et perspectives » du 22 avril 2008.

En ce sens le CESER avait plaidé pour une prise en considération différenciée des bassins RUP, et ce afin de tenir compte de leur situation et de leur environnement géostratégique **sans pour autant remettre en cause la nécessaire vision globale des RUP par l'UE**. Des ouvertures sont faites, mais elles demandent à être approfondies et partagées afin de mieux répondre aux attentes nées du 1^{er} Forum !...

Par ailleurs, il existe un flou, qu'il y a nécessité de lever, sur la notion de partenariat évoquée dans la communication. Si le CESER appelle de ses vœux ce partenariat, il s'interroge sur un certain nombre de passages qui laissent planer le doute sur l'implication de l'ensemble des acteurs concernés.

Dans le même style, la phrase « *les RUP ont la responsabilité de saisir les opportunités qui s'offrent à elles* », pourrait laisser accroire qu'elles ne l'ont pas fait à ce jour.

Les RUP seraient-elles dans ce cas les seules responsables de leur situation actuelle ou pour le futur si les objectifs de la politique européenne ne sont pas atteints ? A un autre niveau, les exemples de la Grèce ou d'autres pays européens (aujourd'hui dans la tourmente) nous interpellent...

Au-delà de ces quelques remarques qui nécessitent un éclaircissement afin de lever toutes les ambiguïtés, le CESER se félicite des avancées certaines et de la teneur globalement positive de la communication qui prend en considération le rapport SOLBES. En particulier la nécessité de mieux prendre en compte dans le futur la situation des RUP répond à ses souhaits, même si la notion de pertinence peut paraître subjective et délicate à mettre en œuvre.

Axes de la Stratégie renouvelée

Le CESER partage globalement ce qui est annoncé. Il s'interroge cependant sur certaines formulations qui peuvent prêter à confusion.

- I. Quel sens doit-on donner à : « *la mise en place, à un coût raisonnable, de nouvelles technologies de l'information et de la communication* » ?
- II. L'accroissement de la compétitivité passe aussi par celle des Hommes, ce que défend le CESER. Il y aurait nécessité d'un lien plus fort avec cette notion plutôt que de la rejeter au IV qui fait implicitement référence à la dimension sociale concernant les emplois.
- III. Ce paragraphe laisse l'impression dans sa formulation que le seul but recherché est « *le développement de la sphère d'influence socioéconomique et culturelle de l'UE* » alors que l'UE doit s'appuyer sur ses RUP, frontières actives, et donner à leurs responsables plus de liberté et de responsabilité vis-à-vis de leur partenaire du voisinage.

Propositions pour l'avenir

Le CESER rappelle son accord sur la mise en œuvre des mesures dans un cadre partenarial ainsi que de la nécessité pour les règles et pratiques nationales d'être adaptées si nécessaires. Cependant il réaffirme que toute démarche partenariale doit se faire au plus près du terrain en y associant l'ensemble des forces vives du territoire. De même il insiste sur la réelle nécessité d'une évaluation des politiques publiques menées sur le territoire avec le concours des différents partenaires.

Il regrette que la dimension démographique de notre île ne soit pas mieux prise en considération. Les politiques menées doivent avoir pour ligne directrice la nécessité d'apporter des réponses spécifiques à notre jeunesse, son inclusion dans la société, lui redonnant ainsi de l'espoir dans l'avenir. Si rien de tel ne se fait, les événements que nous avons connus ces dernières années se renouvelleront de moins en moins épisodiquement...

Dimension intérieure

Politique de cohésion

Le CESER est globalement d'accord sur l'ensemble des propositions faites. Il considère cependant qu'un fléchage excessif dans les politiques peut remettre en cause certaines mesures spécifiques nécessaires au développement des RUP et de la Réunion en particulier. Il en est ainsi de l'utilisation des différents fonds, dont celui du FEDER.

Il se félicite du soutien apporté à l'innovation dans son sens le plus large, ce qu'il a défendu dans le cadre de l'élaboration de la SRI. Sur ce point, il s'interroge sur le devenir de cette dernière avec la mise en place de la plateforme de spécialisation intelligente qui doit aider « à préparer des stratégies en matière d'innovation en vue d'obtenir un financement... ».

De même, bien qu'il partage pleinement l'évolution des politiques européennes (Lisbonne, 2020, ...) et compte tenu de l'absence actuelle de taille critique de nos organismes de recherche publics et privés, il est interpellé sur la notion de « *masse critique du FEDER allouée à la recherche et à l'innovation* » ainsi que sur ce que recouvre l'allusion à la réduction de « *risque de fuite des cerveaux* ».

Il prend acte de la décision d'un renforcement de la coopération territoriale, mais il renouvelle ses préconisations en la matière² et regrette que les propositions restent en deçà des demandes faites par les partenaires lors du séminaire Convergence à la Réunion. Dans le cadre des APE - ouverture de son marché et accords avec les pays ACP voisins - il semble judicieux au CESER que la proposition des partenaires locaux de la mise en place, à la Réunion, d'un office européen d'inspection sanitaire et vétérinaire doit être suivie d'effet.

Secteurs traditionnels

Au-delà de ceux cités, le CESER considère le secteur du BTP comme traditionnel faisant preuve d'innovation, en particulier en matière de normes climatiques.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la pêche si des avancées sont annoncées, il y a nécessité de ne pas globaliser les RUP et de mettre en œuvre une politique diversifiée tenant compte de leur bassin respectif. Les propositions faites ne prendront toute leur pleine mesure que si la situation spécifique de l'océan Indien est actée et que les critères de la politique de la pêche européenne sont adaptés aux potentialités existantes. Les accords internationaux concernant ce secteur tiendront compte semblerait-il des RUP, si cela s'avérait, cela serait une avancée notable.

² Notes du C.E.S.R. sur la coopération régionale : « La coopération régionale : un enjeu pour la Réunion ? » du 16 novembre 1999 » et « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » du 8 juillet 2005.

Secteurs émergents

Pour ce qui est de la recherche et de l'innovation, les questions posées supra sur la masse critique et sur le devenir de la SRI, demeurent. Pour le CESER il y a nécessité de mesures dérogatoires aux critères européens continentaux permettant d'attirer, comme le préconise la SRI, des chercheurs extérieurs à la Réunion.

Les opportunités de développement offertes par la mer sont loin d'être négligeables pour notre île et le C.E.S.R. l'avait déjà souligné³. La nécessité d'actions de coopération avec les îles voisines est d'importance. A ce titre, une stratégie réunionnaise doit être développée très rapidement. La réflexion menée localement sur le livre bleu de la mer pourrait servir de base.

Développement de l'entrepreneuriat

Le CESER demande que soient levées les ambiguïtés pouvant exister sur la notion de PME dans les RUP afin d'accès aux financements annoncés en leur faveur. Il souhaite que les partenaires sociaux de l'île soient pleinement consultés, voire associés, lors de la mise en œuvre du volet « *microfinance et entrepreneuriat social* ». Par ailleurs, il estime nécessaire que soit aussi prise en considération la nécessaire structuration du tissu économique réunionnais afin qu'il puisse répondre aux enjeux de l'internationalisation.

Pour ce qui est de ce dernier point (entrepreneuriat social), le CESER a, à plusieurs reprises, réalisé des travaux sur ce thème. Il demande donc à être associé à l'élaboration du plan global proposé.

Intégration dans le marché unique

Concernant les autoroutes de la mer, le CESER souhaite que la situation particulière de notre île, au sein de l'océan Indien, soit prise en considération. Cette réflexion doit être en relation avec les réflexions sur l'optimisation des voies maritimes entre les RUP et leurs voisins et à ce titre tenir compte des évolutions potentielles des routes maritimes internationales.

Le Conseil reste sur sa faim en ce qui concerne le marché unique numérique. Il est conforté par les écrits concernant les réseaux de communication électroniques de la partie dimension extérieure.

Pour ce qui est des règles des marchés publics, le CESER estime urgent que ce dossier soit ouvert et traité en liaison avec l'ensemble des partenaires sociaux de la Réunion. Il s'interroge sur le sens à donner à la phrase : « *Les autorités contractantes des RUP peuvent exiger ... conflits d'intérêts soient prévenus et évités* ».

En matière d'éducation et de compétence, si le CESER approuve les éléments de communication, il renouvelle sa demande d'une différenciation en matière de financement des « Erasmus ». Il réaffirme la nécessité de financements spécifiques et conséquents en matière de mobilité et de stages des Réunionnais vers les pays de la zone indioocéanique au sens large du terme.

³ Contribution du C.E.S.R. sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP : bilan et perspectives du 22 avril 2008.

Les politiques des consommateurs et de la santé sont abordées de manière frileuse dans la communication. Pour le CESER, compte tenu des problèmes récurrents liés à ces domaines (événements récents pour ce qui est des consommateurs, espérance de vie, problèmes sanitaires spécifiques tropicaux, maladies émergentes,...) il y a lieu d'être plus percutant. Le seul accès à la politique de cohésion ne permet pas de répondre à nos problématiques et enjeux.

En guise de conclusion provisoire, le CESER estime que cette communication, compte tenu de l'évolution des situations mondiale, européenne, nationale et locale aurait dû faire montre de plus d'ambition et d'innovation.